



Konkurse - Faillites - Fallimenti

BE

1. Débitrice: **Djero Conception Sàrl**, Rue de Pierre-Pertuis 6,
2710 Tavannes
2. Délai pour contester l'état de collocation:
22.03.2018 jusqu'au 10.04.2018
3. Délai pour contester l'inventaire:
22.03.2018 jusqu'au 31.03.2018
4. **Remarques:** Pendant la durée du dépôt de l'inventaire, les
créanciers peuvent, pour éviter une exclusion, déposer auprès
de l'office soussigné une demande de cession à teneur de l'art.
260 LP, concernant les décisions de l'administration de la fail-
lite de renoncer à entreprendre des démarches contre les débi-
teurs non encaissés ainsi que les actions en responsabilité que
cette dernière renonce à introduire.
Si pendant la durée du dépôt les décisions de l'administration
de la faillite ne donnent lieu à aucune action en contestation,
elles seront considérées comme acceptées.
Les documents peuvent être consultés à l'office soussigné.

Office des poursuites et des
faillites du Jura bernois
Dép. faillites
2740 Moutier

04110359

